



**MAIRIE DE  
LA COLLE-SUR-LOUP**

**Le Maire à**

---

**CONVOCATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Mesdames, Messieurs les membres  
du Conseil Municipal**

Le 29 Mai 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément au décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Conformément à l'arrêté du Préfet des Alpes-Maritimes du 21 mai 2026, ci-joint, fixant le nombre fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire le 5 juin 2026 et le mode de scrutin applicable dans chaque commune en vue de la constitution du collège électoral des sénateurs du département des Alpes-Maritimes ;

Vous êtes invités à assister à la séance du Conseil Municipal qui se déroulera :

**le Vendredi 5 Juin 2026 à 18h00 - Salle Rose de Mai**

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

A cette fin, veuillez trouver ci-joint le projet de délibération.

Je vous prie agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Bernard MION

**Réf. : JBM/NM/ 4/2026**

Chemin du Canadel – 06480 La Colle-sur-Loup

Tél. : 04 93 32 83 25 (3) / Fax : 04 93 32 52 88

[www.lacollesurloup.fr](http://www.lacollesurloup.fr)